COMMUNE DE CORNAUX



Le bon tri des déchets verts et organiques

Attention: Seuls les conteneurs standardisés suivants sont acceptés:

- ➤ Bacs à déchets verts de 3 à 8 litres
- > Conteneurs à roulettes de 120 à 770 litres











Les déchets verts et organiques compostés fournissent un terreau de très bonne qualité qui améliore l'état du sol. Les déchets méthanisés fournissent de l'électricité et/ou du biogaz et des sous-produits réutilisables comme le compost.



C'est pour cette raison que nous vous rendons attentifs au tri des déchets verts. Il y a encore **trop souvent des déchets étrangers** (plastiques, emballages, etc.) dans les conteneurs à déchets verts et organiques. Un tri manuel doit être effectué, occasionnant des frais supplémentaires qui sont mis à charge de la population.

Ce qui ne doit pas se trouver dans les déchets verts!



Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Merci par avance de votre collaboration.